

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2016. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être approuvé par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son approbation par le conseil municipal.

Le compte administratif 2016 a été approuvé le 30 mars 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2016 représentent 364 895.36 euros. Elles sont augmentées du report positif des années antérieures s'élevant à 542 866.04 €. Le total des recettes de fonctionnement est donc de : 907 761.40 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 45% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2016 représentent 271 044.24 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. (*Dotation Global de Fonctionnement perçue en 2014 : 60 833 €, en 2015 : 56 695 €, en 2016 : 52 643 €*)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (montant total perçu en 2016 : 187498 €)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montant perçu en 2014 : 19 590 €, en 2015 : 20 815 €, en 2016 : 22 587 €*)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	88 719.94 €	Excédent brut reporté	542 866.04 €
Dépenses de personnel	123 674.78 €	Recettes des services	27 764.81 €
Autres dépenses de gestion courante	24 956.52 €	Impôts et taxes	187 498.33 €
Dépenses financières	8 016.20 €	Dotations et participations	121 019.41 €
Dépenses exceptionnelles	25.80 €	Autres recettes de gestion courante	25 969.62 €
Autres dépenses	25 651.00 €	Recettes exceptionnelles	790.96 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	755.67 €
Total dépenses réelles	271 044.24 €	Autres recettes	1 096.56 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 225.39 €	Total recettes réelles	364 895.36 €
Total général	273 269.53 €	Total général	907 761.40 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2016 sont :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : 12.55 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 18.96 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 36.85 %
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 18.39 %

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent pour 2016 à 121 019.41 €. Elles s'élevaient en 2015 à 124 608.01€, soit une baisse de 3 588.60 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

La section d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un terrain multisports, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Restes à réaliser de 2015	30 586.00 €	Solde d'investissement reporté	116 099.63 €
Remboursement d'emprunts	15 404.94 €	FCTVA	5 855.83 €
Frais d'études (document unique)	780.00 €	Réserves-Excédents de Fonctionnement capitalisés	
Logiciels	1 769.90 €	Cessions d'immobilisations	
Travaux voirie	1 973.31 €	Taxe aménagement	4 286.06 €
Terrain Multisports	85 743.75 €	Dépôts et cautionnements reçus	
Fin du chauffage de l'église	684.00 €		
Eclairage public	4 101.09 €	subventions	
Ordinateur portable Ecole	825.85 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	2 225.39 €
Chaises et banc pour l'école	330.57 €	Opérations patrimoniales	7 066.67 €
Remplacement des portes de l'école	14 399.54 €		
Réhabilitation du préau	44 215.60 €		
Achat Matériel Atelier	938.81 €		
Achats divers (livres bibliothèque, chauffe-eau, décor Noël...)	2 495.30 €		
Écritures d'ordre entre section	7 066.67 €		
Total général	211 315.33 €	Total général	135 533.58 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

1°) FONCTIONNEMENT

Recettes 2016	364 895.36 €
Dépenses 2016	273 269.63 €
Résultat 2016	91 625.73 €
Résultat reporté N-1	542 866.04 €

Résultat total avec report	634 491.77 €
-----------------------------------	---------------------

2°) INVESTISSEMENT

Recettes 2016	19 433.95 €
Dépenses 2016	180 729.33 €
Résultat 2016	-161 295.38 €
Résultat reporté N-1	116 099.63 €

Résultat total avec report	- 45 195.75 €
-----------------------------------	----------------------

3°) RESULTAT

Résultat 2016	- 69 669.65 €
---------------	---------------

Résultat Total avec report	589 296.02 €
-----------------------------------	---------------------

4°) Restes à réaliser - Besoin de financement

Restes à réaliser

Recettes	- €
Dépenses	30 586.00 €

Solde Restes à Réaliser	- 30 586.00 €
--------------------------------	----------------------

5°) RESULTAT GLOBAL

Résultat avec report	589 296.02 €
----------------------	--------------

Reste à réaliser	- 30 586.00 €
------------------	---------------

Résultat global 2016	558 710.02 €
-----------------------------	---------------------

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 489.24 ; produit des impositions directes/population : 338.44 ; recettes réelles de fonctionnement / population : 658.65

c) Etat de la dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 : de 164 612.61 €

L'annuité 2016 comprend 15 404.94 € en capital et 8 016.20 € en charges d'intérêt.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à La Vieux Rue, le 13 juin 2017

Le Maire,
Chantal DECROIX